



Montréal, le 6 décembre 2002

Par télécopieur

M^e Simon Turmel
Marchand, Lemieux
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Suivi de la décision D-2002-169
Critères de fiabilité en puissance et en énergie
Votre dossier: S-25893(001)/NL/ST

Cher confrère,

Nous accusons réception, en date du 4 décembre 2002, de votre lettre du même jour, transmettant vos documents concernant le respect des critères de fiabilité en puissance et en énergie, notamment les documents B et D que vous transmettiez sous pli confidentiel.

Les documents B et D ainsi reçus sont traités conformément à la Politique concernant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/sp